INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA
QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 8 avril 2025 à 8 h, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Sainte-Élizabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux
Sainte-Séraphine / M. David Vincent
Notre-Dame-de-Ham / M. Serge Tremblay

Est/sont absents à cette séance :

Saint-Rosaire / M. Harold Poisson
Victoriaville / M. Antoine Tardif

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

CA-2025-04-2433

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 2 avril 2025.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - COMMUNICATIONS
- **3.1 -** Direction des communications - Octroi d'un mandat pour un intérim

4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- **4.1 -** Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 11 mars 2025

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE
- **5.1 -** Rapport du directeur général et greffier-trésorier
- **5.2 -** Carte de crédit de la MRC - Augmentation de la limite de crédit

6 - RESSOURCES HUMAINES
- **6.1 -** Inspecteur régional en bâtiment et en environnement - Confirmation d'embauche
- **6.2 -** Agente de communication - Confirmation d'embauche
- **6.3 -** Technicienne en comptabilité - Confirmation d'embauche
- **6.4 -** Adjoint·e administratif.ve - Ouverture de poste

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

6.5 - Agent·e de développement du patrimoine immobilier - Ouverture de poste

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Aménagement

7.1.1 - Plan climat - Approbation de la démarche de consultation de la MRC d'Arthabaska

7.2 - Cours d'eau

7.2.1 - Application de la réglementation concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau - Proposition d'entente - Dossier EC.30 39060 20102 (82232)

7.2.2 - Application de la réglementation concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau - Proposition d'entente - Dossier EC.30 39090 5597 (82224)

7.2.3 - Application de la réglementation concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau - Suivi d'infraction - Dossier EC.30 39085 3956 (23123)

7.3 - Foresterie

7.3.1 - Infraction en foresterie - Validation des coûts de gestion

7.4 - Inspection régionale

7.4.1 - Inspection régionale - Facturation par quote-part pour 2026

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

9.2 - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2023 - Demande collective - Modifications au budget de la démarche 2024

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

12.1 - Entente de fourniture de services d'urgence hors route avec la Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts - Recommandation de signature d'un addenda

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Comité d'accueil international des Bois-Francs - Fête de la diversité culturelle 2025 - Demande de soutien financier

13.2 - Fondation Marie-Pagé - Tournoi de golf 2025 - Demande de soutien financier

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS

CA-2025-04-2434

3.1 - Direction des communications - Octroi d'un mandat pour un intérim

ATTENDU QUE la MRC nécessite des services professionnels en direction des communications pour une période temporaire;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier dépose une fiche de contrat de moins de 25 000 $ avec annexe;

ATTENDU QUE suite aux démarches faites par le directeur général et greffier-trésorier, l'offre de Binôme Stratégies conseils est la plus avantageuse;

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de Binôme Stratégies conseils pour une banque de 200 heures, à 107 $ de l'heure, en services de direction communications, le tout pour un total approximatif de 21 400 $ avant les taxes applicables (24 604,65$ avec taxes) et que cette dépense soit financée à même le fonds d'administration générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

CA-2025-04-2435

4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 11 mars 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 11 mars 2025 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 2 avril 2025.

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

Le directeur général et greffier-trésorier fait état des dossiers en cours. Il se fait assister par le directeur des finances pour élaborer sur les sujets Gesterra et Éco Entreprises Québec (EEQ).

Gesterra: Le directeur général fait un retour sur les honoraires en services professionnels dans le dossier. À date, la cadence suit le budget alloué pour l'année, mais si les besoins en services augmentent, le budget alloué pour l'année en cours ne sera pas suffisant.

EEQ: Depuis le début de l'année en cours, la MRC n'a pas refacturé certains frais d'enlèvement de matières recyclables. La MRC a choisi d'avancer tous les coûts et d'encaisser les remboursements trimestriels versés par EEQ. Ce sont des coûts totaux d'approximativement 1.9 M$ par année. Nous avons utilisé les surplus des années antérieures qui nous donnent une certaine marge de manoeuvre en attendant les retours monétaires d'EEQ. Cependant, si le surplus administratif venait à réduire, on perdrait la marge de manoeuvre qui nous permet cette approche. Le directeur général indique qu'advenant un manque de liquidités, on devrait refacturer directement, voire prendre une marge de crédit pour financer ces remboursements. La facturation par EEQ entraine aussi une perte de revenus de gestion de 5% de la MRC.

Éolien: Le financement temporaire est pratiquement prêt. Une rencontre importante aura lieu dès demain à la MRC avec Boralex pour finaliser la négociation des ententes.

Fin du programme RénoRégion: On ne sait pas si le programme va revenir sous une autre forme ou s'il est réellement annulé. On va tout de même se joindre à la contestation de cette décision orchestrée par la FQM.

Diffusion des séances du Conseil de la MRC: Les membres du CA discutent des pours et des contres de la diffusion des séances du Conseil. Ce sujet sera discuté au huis clos du Conseil de la MRC.

CA-2025-04-2436

5.2 - Carte de crédit de la MRC - Augmentation de la limite de crédit

ATTENDU la résolution autorisant l'usage d'une carte de crédit pour la MRC;

ATTENDU QUE le paiement par carte de crédit est de plus en plus courant;

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE les modalités actuelles de la carte de crédit de la MRC ne conviennent plus, notamment en regard du volume de transactions mensuelles permises;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est unanimement résolu :

QUE le directeur des finances soit mandaté pour chercher un nouveau contrat de crédit rotatif de type carte de crédit avec une limite de crédit de 10 000$ et, idéalement, sans limite de volume mensuelle;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, le directeur des finances, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer les contrats nécessaires à l'obtention de cette nouvelle carte de crédit;

QUE le contrat de prêt rotatif de type carte de crédit actuel soit fermé suite à l'obtention du nouveau contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RESSOURCES HUMAINES

CA-2025-04-2437

6.1 - Inspecteur régional en bâtiment et en environnement - Confirmation d'embauche

(CB.10 JODOIN, Samuel)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'inspecteur·rice régional·e en bâtiment et en environnement permanent à temps plein pour 32 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 27 février 2025 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 5 mars 2025;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 10 mars 2025;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Samuel Jodoin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Samuel Jodoin au poste permanent d'inspecteur régional en bâtiment et en environnement à compter du 10 mars 2025;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-04-2438

6.2 - Agente de communication - Confirmation d'embauche

(CB.10 RUAUD, Sarah)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'agent·e de communication à temps plein pour 35 heures par semaine pour un remplacement de congé de maternité;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 23 janvier 2025 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 30 janvier 2025;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste du 23 janvier 2025 au 16 février 2025;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu les 24, 27 et 28 février 2025;

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Sarah Ruaud;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Sarah Ruaud au poste d'agente de communication à compter du 24 mars 2025;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-04-2439

6.3 - Technicienne en comptabilité - Confirmation d'embauche

(CB.10 LAVERTU, Julie-Pier)

ATTENDU l'ouverture d'un poste de technicien·ne en comptabilité permanent à temps plein pour 32 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 28 février 2025 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 7 mars 2025;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 12 mars 2025;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Julie-Pier Lavertu;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Julie-Pier Lavertu au poste de technicienne en comptabilité à compter du 24 mars 2025;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-04-2440

6.4 - Adjoint·e administratif.ve - Ouverture de poste

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'adjoint·e administratif·ve temporaire à temps plein pour 32 heures par semaine pour une durée indéterminée;

ATTENDU l'affichage à l'interne et à l'externe de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture de ce poste d'adjoint·e administratif·ve et autorise le directeur général et greffier-trésorier à former le comité de sélection;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un·e adjoint·e administratif·ve et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

6.5 - Agent·e de développement du patrimoine immobilier - Ouverture de poste

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'agent·e de développement du patrimoine immobilier temporaire pour une durée indéterminée;

ATTENDU l'affichage à l'interne et à l'externe de ce poste;

CA-2025-04-2441

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture de ce poste d'agent·e de développement du patrimoine immobilier et autorise le directeur général et greffier-trésorier à former le comité de sélection;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un·e agent·e de développement du patrimoine immobilier et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Aménagement

CA-2025-04-2442

7.1.1 - Plan climat - Approbation de la démarche de consultation de la MRC d'Arthabaska

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan climat visant à renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la participation citoyenne et l'implication des acteurs du milieu sont essentielles afin d'assurer une meilleure compréhension des enjeux vécues par les différentes parties prenantes;

ATTENDU QUE la consultation et la mobilisation continues des parties prenantes sont préconisées dans la stratégie de mobilisation pour l'action climatique du Plan pour une Économie Verte;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska prévoit la tenue de 15 rencontres de consultation auprès de divers publics cibles, et ce, en adoptant une approche structurée en trois étapes distinctes, se déclinant comme suit :

Date	Nombre	Description / Approche	Public cible
22 avril 2025 « Journée de la Terre »	1	« Jasons climat »	Employé de la MRC
23 avril 2025	1	« Jasons climat »	Jeunesse
1ère semaine de mai 2025	1	« Jasons climat »	Communautaire et personnes vulnérables
1 mai au 8 juin 2025	4	« Jasons climat »	Citoyens et municipalités
À définir	1	« Jasons climat »	Entreprises, industries, commerces et institutions
12 juin 2025	1	« Jasons climat »	Directeurs généraux des municipalités

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

		Présentation des données récoltées	
13 ou 14 septembre 2025	1	« Démarche de réduction des GES »	Citoyens
16 septembre 2025	1	« Démarche de réduction des GES »	Multisectorielle
23 septembre 2025	1	« Démarche de réduction des GES » Présentation des données récoltées	Élus municipaux
À définir	1	« Démarche d'adaptation aux changements climatiques »	Citoyens
À définir	1	« Démarche d'adaptation aux changements climatiques »	Multisectorielle
À définir	1	« Démarche d'adaptation aux changements climatiques » Présentation des données récoltées	Élus municipaux

ATTENDU QUE la nation autochtone W8banaki est un acteur essentiel pour la mise en place de la transition climatique et sera consultée pour la réalisation du Plan climat;

ATTENDU QUE ces rencontres serviront à recueillir les préoccupations et recommandations, tout en sensibilisant sur les enjeux des changements climatiques;

ATTENDU QUE la réalisation de ces rencontres nécessite un budget de 15 000 $, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le financement est admissible à titre de dépense dans l'enveloppe budgétaire de la subvention pour l'élaboration du Plan climat et sera réparti dans les comptes grand-livre suivants :

Compte grand-livre (GL)	Description	Budget ($)
02 61300 311	Frais de déplacement	420,00 $
02 61300 312	Frais de représentation	8 340,00 $
02 61300 341	Journaux et revues	4 560,00 $
02 61300 419	Honoraires professionnels	720,00 $
02 61300 671	Papeterie	600,00 $
02 61300 414	Frais d'administration	360,00 $

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska approuve la planification de la démarche de consultation comprenant une quinzaine de rencontres et ciblant différents publics afin de répondre aux exigences prévues par le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du Plan climat;

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

QUE la MRC d'Arthabaska approuve les dépenses telles que mentionnées ci-haut dans le cadre des consultations publiques pour l'élaboration du Plan climat;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 - Cours d'eau

CA-2025-04-2443

7.2.1 - Application de la réglementation concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau - Proposition d'entente - Dossier EC.30 39060 20102 (82232)

ATTENDU QUE Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint de la MRC d'Arthabaska, présente la proposition d'entente dans le dossier d'infraction numéro EC.30 39060 20102 (82232);

ATTENDU QUE les membres du Comité administratif acceptent les termes et exigences prévus dans cette entente;

Sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska accepte la proposition d'entente dans le dossier numéro EC.30 39060 20102 (82232), laquelle est classée dans les documents confidentiels, celle-ci ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, le greffier-trésorier adjoint et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-04-2444

7.2.2 - Application de la réglementation concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau - Proposition d'entente - Dossier EC.30 39090 5597 (82224)

ATTENDU QUE Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint de la MRC d'Arthabaska, présente la proposition d'entente dans le dossier d'infraction numéro EC.30 39090 5597 (82224);

ATTENDU QUE les membres du Comité administratif acceptent les termes et exigences prévus dans cette entente;

Sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska accepte la proposition d'entente dans le dossier numéro EC.30 39090 5597 (82224), laquelle est classée dans les documents confidentiels, celle-ci ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, le greffier-trésorier adjoint et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CA-2025-04-2445

7.2.3 - Application de la réglementation concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau - Suivi d'infraction - Dossier EC.30 39085 3956 (23123)

ATTENDU l'infraction situé dans la Municipalité de Saint-Albert au niveau de l'embranchement Bourgeois du cours d'eau Bourgois-Lefebvre. Le tout en contradiction au Règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et ses amendements;

ATTENDU la résolution numéro CA-2022-11-1938 mandatant le procureur Me Jean-François Girard pour représenter la MRC d'Arthabaska dans ledit cas d'infraction;

ATTENDU QUE le 2 avril 2025 avait lieu une conférence de règlement à l'amiable (CRA) au palais de justice de Victoriaville pour en arriver à une entente de règlement entre les parties;

ATTENDU QUE lors de la CRA du 2 avril 2025, les parties ont convenu de faire produire une expertise conjointe externe neutre, pour établir le statut officiel (cours d'eau/fossé) de l'embranchement Bourgeois du cours d'eau Bourgeois-Lefebvre;

ATTENDU QUE les parties entendent se plier aux conclusions de cette expertise, laquelle est déterminante dans l'issue du litige;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska mandate Me Jean-François Girard pour poursuivre la représentation de la MRC d'Arthabaska dans ledit dossier d'infraction, les procédures de conférence de règlement à l'amiable (CRA) ainsi que la négociation de l'entente subséquente;

QU'advenant un échec de l'entente, la MRC d'Arthabaska mandate Me Jean-François Girard à poursuivre les procédures judiciaires;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise les représentants de la MRC d'Arthabaska, conjointement avec la partie adverse dans ce litige, à faire produire une expertise conjointe externe neutre pour établir le statut officiel (cours d'eau/fossé) du cours d'eau Bourgeois-Lefebvre, embranchement Bourgeois, ainsi qu'en acquitter les frais pour chacune à moitié;

QUE les frais au dossier, notamment ceux de représentation judiciaires et d'expertises, soient financés à même le budget du département d'aménagement;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, le greffier-trésorier adjoint ou tout représentant de la MRC, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tous les documents requis à cet effet ainsi que tout document permettant la signature d'un règlement à l'amiable dans ce litige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 - Foresterie

7.3.1 - Infraction en foresterie - Validation des coûts de gestion

Point d'information rapide, sujet reporté.

7.4 - Inspection régionale

7.4.1 - Inspection régionale - Facturation par quote-part pour 2026

Le directeur général, accompagné du directeur des finances et de la directrice de la gestion du territoire, fait état des discussions relatives à la facturation des services en inspection régionale. Il résume la question : On repense notre culture de facturation vers un système "utilisateur/payeur" mais jusqu'à quel point exactement, et comment?

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

La directrice de la gestion du territoire présente un aperçu des opérations du service d'inspection : les inspecteurs répondent aux appels municipaux individuellement, en remplissant des feuilles de temps avec l'aide des adjoints administratifs. Les municipalités locales souhaitent un service clé en main, incluant les formations et les accréditations, avec une visibilité sur les coûts de base facturés. Actuellement, seul le temps des inspecteurs et les frais de formation sont facturés, mais il reste à définir si les frais généraux (immobilier, équipements, administration) doivent être inclus. L'ajout de municipalités permet de répartir les coûts, mais une hausse des coûts pourrait entraîner des retraits et des variations importantes des quotes-parts. La capacité de payer des municipalités doit également être prise en considération.

Le directeur général et le préfet exposent les enjeux clés avant un échange sur la répartition des frais. On compare les frais fixes aux frais spécifiques au service, répartis entre 12 municipalités locales et 22 municipalités de la MRC. Travailler en groupe renforce la résilience du service et facilite le partage de compétences entre inspecteurs. La question se pose : les municipalités qui n'utilisent pas le service doivent-elles payer ? Une disparité est observée entre l'administration des frais fixes, présente dans certains services mais absente en inspection. On explore l'idée de diviser les frais fixes via la RFU. En résumé, il faut déterminer ce qui doit être payé collectivement et ce qui doit être réparti entre les utilisateurs.

La directrice de la gestion du territoire présente les scénarios possibles. Ces scénarios varient en fonction du vecteur de modification (% population, % superficie, % RFU, % prix des permis). Aussi, on doit prendre en ligne de compte les éléments de base qui se retrouvent au service, excluant l'émission de permis. Par exemple, les questions posées par les municipalités locales ou les citoyens.

Les membres du CA mandatent le directeur général et directeur des finances à produire une simulation, à partir du budget 2025, visant à déterminer l'impact du transfert des frais fixes des différents départements vers l'administration. Ceci, afin que les élus puissent évaluer les scénarios et faire des recommandations au Conseil pour la répartition des frais fixes pour l'ensemble de la MRC et aussi pour le service d'inspection régionale.

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

La directrice du département du développement des communautés présente certains dossiers.

Destination pour tous: Destination pour tous a dû revoir sa contribution financière au projet considérant que la subvention EPRTNT du ministère du Tourisme ne peut être cumulée au-delà de 10 % avec le FRR et qu'initialement, ils avaient inscrit 30 %. Ils ont modulé leur projet de financement. Pour la MRC, cela n'affecte pas notre contribution, mais pour nos dossiers et le leur, nous adopterons une modification des coûts du projet à la prochaine séance du Conseil.

Signature innovation: La reddition de compte du FRR-V3, soit Signature innovation, a été présentée au comité directeur et sera déposée au Conseil. On parle surtout de temps ressource.

Transport collectif: Au niveau du dossier de transport collectif, nous allons proposer une série de résolutions à adopter à la prochaine séance du Conseil afin de déposer notre demande d'aide financière au MTMD dans le cadre du programme PSTA. La demande a été travaillée en collaboration avec Rouli-bus. Nous allons donc proposer d'adopter les prévisions budgétaires avec la mention de la contribution demandée aux municipalités, la grille tarifaire pour 2025-2027, le plan de transport 2025-2027 et finalement, la résolution afin de faire un dépôt au MTMD pour la demande d'aide financière 2025-2027 au Programme de soutien au transport adapté (PSTA). Stéphane Dion de Rouli-bus viendra présenter son plan de transport aux élu·es, une pratique qui sera intéressante à instaurer.

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Dynamique de collaboration entre les municipalités et la MRC: À la rencontre des DG du 10 avril prochain, nous désirons amorcer un échange sur nos dynamiques de collaboration entre les directions des municipalités et les équipes de la MRC. Nous sommes conscients qu'avec les différents dossiers en cours et à venir, nous avons et aurons à travailler beaucoup ensemble. Comment faciliter les échanges et collaborer dans une dynamique optimale tout en respectant les enjeux et les obligations de chacun. Notre approche sur le « comment » se veut aussi collaborative pour que tous puissent être partie prenante de la solution.

CA-2025-04-2446

9.2 - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2023 - Demande collective - Modifications au budget de la démarche 2024

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a déposé en octobre 2023 une demande de soutien financier au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés à la suite de l'adoption de la résolution 2023-09-2941;

ATTENDU QUE 16 municipalités ont déjà confirmé leur engagement à prendre part à la démarche;

ATTENDU QUE la résolution CA-2024-01-2205 approuvait le budget présenté par les agents de développement, qui s'élevait à un montant total de 151 000 $;

ATTENDU QU'à la suite de la mise en œuvre de la résolution, des ajustements au montage financier du projet sont nécessaires, lequel montage amendé est déposé au soutien de la présente résolution;

ATTENDU QUE la répartition budgétaire, selon le nombre de personnes aînées, a été présentée aux élu·es en novembre 2024 et que toutes les municipalités concernées s'en déclarent satisfaites;

ATTENDU QUE cela n'a pas de conséquence sur le budget total de la démarche collective MADA;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Conseil que le nouveau montage financier déposé en annexe soit approuvé et soit applicable rétroactivement en janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

CA-2025-04-2447

12.1 - Entente de fourniture de services d'urgence hors route avec la Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts - Recommandation de signature d'un addenda

ATTENDU QUE l'entente mentionnée en rubrique mandate la Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts en vertu de la résolution du Conseil 2018-12-1410;

ATTENDU la demande en vue de permettre à la Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts de pouvoir utiliser le véhicule tout terrain dans le cadre d'opérations de services de sécurité incendie autre que celle exclusivement en sauvetage en milieu isolé;

ATTENDU QU'à la suite des discussions entre les divers intervenants au dossier, un addenda a été rédigé, lequel spécifie notamment que la régie devra dorénavant payer les frais d'assurance annuels du véhicule et devra aussi payer les frais d'entretien reliés à ces activités de sécurité incendie, excluant le sauvetage hors route qui demeure à la charge de la MRC;

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du M. David Vincent, appuyée par Mme Claire Rioux, il est unanimement résolu de recommander au Conseil la signature de l'addenda à l'entente mentionnée en titre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - CORRESPONDANCE

CA-2025-04-2448

13.1 - Comité d'accueil international des Bois-Francs - Fête de la diversité culturelle 2025 - Demande de soutien financier

ATTENDU la demande de soutien financier pour la tenue de la 13e édition de la Fête de la diversité culturelle organisée par le Comité d'accueil international des Bois-Francs (CAIBF), qui aura lieu le 16 août 2025 à la Place Sainte-Victoire, en la Ville de Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu de verser une aide financière de 1000 $ au Comité d'accueil international des Bois-Francs pour la tenue de la 13e édition de la Fête de la diversité culturelle et que cette dépense soit financée à même le compte de grand livre 02-130-00-314 au budget de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-04-2449

13.2 - Fondation Marie-Pagé - Tournoi de golf 2025 - Demande de soutien financier

ATTENDU l'invitation au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation Marie-Pagé à titre d'activité de financement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu d'offrir un don de 200 $ à la Fondation Marie-Pagé à l'occasion de son tournoi de golf sans toutefois y participer et que cette dépense soit financée à même le compte de grand livre 02-130-00-314 au budget de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - AFFAIRES NOUVELLES

CA-2025-04-2450

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. David Vincent, il est résolu que la séance soit levée à 10h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____

Préfet

_____

Directeur général et greffier-trésorier